



Compte-rendu CSEE CC du 15 et 16 Octobre 2024

1-Information et consultation sur le projet des grilles pôle avion 100% et Pôle client 100% 80 % et 50 % au sein de l'escale de MPL.

Une révision des grilles était nécessaire aussi bien à KN qu'à KP afin de renforcer la robustesse opérationnelle.

Pas de remarque particulière concernant la grille KN à 100% et KP 50%. Nous votons POUR. La mise en place d'un horaire avec un Repas Début de Service pour la grille KP à 100% n'est pas convaincante et demande un retour d'expérience. Nous nous abstenons.

Pour la grille KP à 80%, engagement de la direction de transformer l'horaire 04H15-11H55 en 04H15-12H35 nous votons POUR à condition que ce nouvel horaire, qui permettrait le maintien des paniers repas, soit mis en place.

Nos commentaires et positions : Nous attendons une procédure claire pour la grille KP à 100% concernant les RDS afin que personne ne soit mis en difficulté.

2-Consultation sur le projet d'évolution de l'activité vols de l'escale de Strasbourg vers une activité Back Office en lien avec CDG à compter d'avril 2025

Une attention particulière sera portée au niveau de la formation.

Le socle demandé concerne l'outil Altéa, la préparation des vols, la gestion des télex et l'activité Ready to fly. Il est prévu des doubles et oxygénations.

Le rôle des AMDE sera renforcé pour accompagner le changement et assurer la continuité de l'activité. Ils doivent avoir les connaissances techniques pour être de vrais supports auprès des équipes et pouvoir prendre en charge des tâches opérationnelles si nécessaire en cas d'absence de personnel par exemple.

Les formations se feront en présentiel et les agents seront accompagnés sur le terrain. L'école des escales d'Orly ne sera pas engagée.

Dans le cas, où il y aurait moins de 20 ETP, la charge sera adaptée.

Nos commentaires et positions : Cette organisation permet de sauvegarder des emplois et d'atténuer les impacts négatifs sur les salariés. Toutefois, nous nous abstenons (voir notre déclaration), puisque c'est bien à cause d'une stratégie d'attrition que nous en sommes là, à SXB. L'attrition de nos escales reste un sujet majeur d'inquiétude, et nous espérons que cette nouvelle organisation saura servir d'exemple pour des décisions futures.



3-Présentation programme Winter 24

Baisse d'activité sur ORY, fin des routes ORY-Maghreb, baisse de capacité sur les navettes : -1 TLS, -1 NCE et -2 MRS. Maintien du programme vers la Corse.

Des ajustements importants sont encore à prévoir suite aux travaux de piste à Orly mais aussi avec la poursuite des test 4flight de la DGAC (Du 05 novembre au 10 décembre 2024 et du 07 janvier au 11 février 2025). On estime entre 5 et 10% d'abattement des vols.

Programme stable sur LYS. Saisonnalité des fréquences à prévoir avec la diminution de la clientèle affaire pendant les vacances scolaires.

Stabilité du réseau CDG-domestique.

Nos commentaires : *Nous regrettons une nouvelle fois la poursuite de l'attrition et la baisse des fréquences qui occasionnent des difficultés de rerouting en cas d'irrégularités et de survente. Nous avons alerté la direction de l'impossibilité de report sur les vols Transavia. Cela nous permettrait de maintenir les recettes au sein du groupe et ne pas les allouer à la concurrence.*

4-Consultation sur le projet d'orientations stratégiques d'Air France, sur leurs conséquences sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences et sur les orientations de la formation professionnelle de l'établissement Exploitation Court-Courrier

La Direction nous propose une GPEC globalement stable car peu de départs naturels d'ici 2026. Au regard de la pyramide des âges, une accélération des départs devrait avoir lieu entre 2026 et 2030.

Actuellement BOD et NCE sont encore en sous-effectif ainsi que NTE à KP.

Pour les 4 escales concernées par la RCC-DFC un point pourra être fait à l'issue de la période de dépôt des candidatures à savoir fin novembre 2024 ceci afin d'évaluer l'impact des départs sur l'activité de ces escales (TLS, MRS, NCE et ORY).

À Orly en particulier, nous continuons de faire respecter les mobilités « au fil de l'eau » même si cela complique l'organisation de l'activité 2025 pour laquelle la Direction se doit de proposer des solutions viables.

Nos commentaires : *Nous déplorons que la direction refuse de nous donner une GPEC chiffrée, détaillée et par escale, ce qu'elle faisait pourtant les années précédentes.*

En attendant de faire un point précis sur les effectifs liés aux départs RCC-DFC, nous demandons à la Direction d'anticiper le recours à la MOE de façon assez large afin de ne pas mettre les équipes en difficulté durant cette période de transition. Nous devons rester vigilants face à ces défis, exiger des solutions équitables pour les conditions de travail des salariés et leur santé. Nous votons CONTRE cette GPEC



Air France

A vos côtés, Techniciens, Maîtrises, Cadres



5-Informations du président

À la suite de notre déclaration sur la taxe TSBA (Taxe de Solidarité sur les Billets d'Avion) ou « taxe Chirac », la Direction nous confirme être entièrement mobilisée et agir auprès des autorités afin de mettre en évidence les impacts et les dangers que cette taxe pourrait faire peser sur notre activité et sur notre entreprise. Aujourd'hui Air France contribue à hauteur de 140 Millions d'euros annuels sur les 500 millions que rapporte cette taxe à l'Etat.

Les augmentations substantielles liées à cette nouvelle taxe se répercuteraient ou sur le tarif des billets proposés aux clients ou bien engendreraient une forte baisse des recettes si la Compagnie en prenait une partie à sa charge. En tout état de cause, le risque de fuite de nos passagers vers les autres HUB européens est bel et bien réel. De surcroît, cela serait de nature à mettre en péril les efforts et investissements programmés afin de tendre vers la trajectoire de décarbonation.

La direction nous informe qu'un questionnaire concernant les uniformes (qualité, process etc.) va être envoyé très prochainement aux équipes.

Info RH : Congés durant longue maladie : le formulaire de requête est disponible dans un 1^{er} temps pour les salariés actuellement en activité sous Intralignes (EasyRH). Les modalités seront connues et applicables à partir de début 2025.

6-Information du bureau

Au 1^{er} semestre 6 salariés du restaurant d'ORLY ont été mis à disposition d'autres CSE et 3 y ont été embauchés.

2 départs en retraite et 1 rupture conventionnelle sont actés.

Sur la fin d'année, 4 à 5 départs sont encore envisagés (1 retraite, 1 fin d'alternance, 2 départs vers d'autres CSE)

Les Discussions se poursuivent avec ADP et la Direction d'Air France pour une potentielle reprise du restaurant ainsi que la mise en place d'une RCC.

Concernant les ASC, 70% du budget alloué aux activités mutualisées a été utilisé, en cohérence avec les effectifs des différentes antennes.



Adhésion :-)

Le site : [CFE-CGC Air France Court Courrier](https://www.cfe-cgc-airfrance.com)